

Charte de la Vie Associative Commune de Winnezeele



SENS
PRINCIPES
FOI
ÉTHIQUE
ENGAGEMENT
ÉQUITÉ
CRITÈRES
SOURIRE
MOTIVATION
ACCOMPLISSEMENT
DIGNITÉ
DÉCENCE
RESPONSABILITÉS
INTÉGRITÉ
ÉMOTIONS
RÈGLEMENTS
BUTS
JOIE
CONFiance
INNOCENCE
PARTAGE
CONTRAT
HONNêtETé
SOCIAL
ÉGALITé
RÈGLEMENTS
BUTS
JOIE
AUTHENTICITé
SENTIMENTS
HUMAN
VÉRITé
VERITé
MORALITé
HONNEUR
CROYANCE
BONHEUR
MÉRITé

A large, three-dimensional text "2026" rendered in a vibrant, multi-colored rainbow gradient. The numbers are slightly overlapping, creating a sense of depth and motion.

Préambule

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations permet à chacun de mettre en commun ses connaissances ou activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

La Commune de Winnezeele possède 12 associations, très riches et diversifiées qui contribuent au rayonnement de la Commune.



Le principe de cette charte est de proposer un accompagnement aux associations dans les rapports qui les lient avec la Commune de Winnezeele.

Cette charte engage la Commune et ses associations au respect de son contenu, elle constitue un acte fort des liens entre la Commune et ses associations. Sans la signature de cette charte, aucune aide ne pourra être attribuée par la Commune.

Des valeurs partagées

La Commune et les associations s'engagent conjointement pour:

Développer une relation partenariale basée sur l'équité et le respect dû à chacun et sur des projets construits dans la durée et la transparence, fondés sur le dialogue et l'écoute mutuelle.

Lutter contre la discrimination sous toutes ses formes et favoriser l'égalité des sexes.

Respecter la liberté, l'identité et la différence de chacun ainsi que le principe de laïcité.

Animer et développer l'attractivité de la Commune.

Valoriser l'image de la Commune et ses valeurs.

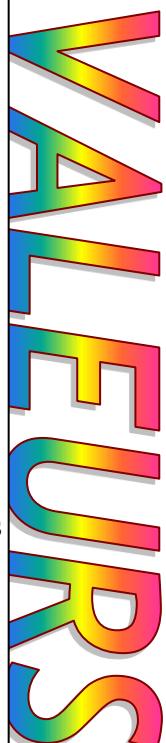
Promouvoir l'engagement citoyen des bénévoles.

Respecter les infrastructures municipales.

Veiller à établir une communication réciproque entre la Commune et les associations et entre les associations entre elles.

Développer le volet communication, avec les associations qui doivent apporter les informations nécessaires dans les délais propres à l'institution, et la Commune qui, autant que faire se peut, offrira des canaux de communication (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet...).

Etablir un dialogue permanent entre la Commune et les associations autour de plusieurs valeurs et notamment: l'engagement, le respect et la convivialité.





Engagements de la Commune

Engagement 1 : Apporter un soutien financier, et/ou en nature, en communication, morale à toute association Winnezeeloise contribuant à l'animation de la vie municipale dans la mesure des moyens disponibles et ce en fonction des demandes et des besoins. L'octroi de subventions, le prêt de matériel, des salles, l'aide à la communication, la mise à disposition de personnel communal, etc... sont autant de soutiens de la commune qui représentent un coût pour la collectivité et qui, à ce titre, doivent être connus, encadrés et maîtrisés.

Engagement 2 : Relayer toute information jugée utile pour l'association.

Engagement 3 : Aider les associations dans leurs différentes démarches.

Engagement 4 : Etre attentif aux différents enjeux des associations.

Engagement 5 : Favoriser les espaces de rencontres et d'échanges, entre l'association et les projets de la Commune.

Engagement 6 : Respecter la liberté des associations.

Engagement 7 : Ecouter, accueillir et échanger avec les associations.

Engagement 8 : Être juste et équitable.

Engagement 9 : Créer des moments de rencontre et de convivialité entre les associations.

Engagement 10 : Favoriser les échanges entre associations (réunions, thématiques, rencontres...).

Engagement 11 : Promouvoir les associations et leurs bénévoles par la mise à disposition des supports de communication municipaux (site internet, réseaux sociaux, magazine de la Commune...).

Engagement 12 : Assurer une veille et transmettre des informations relatives à l'accès aux financements autres que la Commune.



Engagements de l'Association

Engagement 1 : Transmettre à la Commune les informations relatives à ses actions sur le territoire.

Engagement 2 : Assurer l'attractivité et le rayonnement de la Commune.

Engagement 3 : Participer à la vie communale, quand c'est possible répondre présent aux animations mises en place par la Commune.

Engagement 4 : Présenter des demandes réalistes et responsables.

Engagement 5 : Participer aux différents ateliers, rencontres, mis en place, afin de faciliter les échanges entre tous.

Engagement 6 : Communiquer à la commune les modifications statutaires, les listes actualisées des membres du bureau, les rapports d'activités.

Engagement 7 : Transmettre à la demande des services de la mairie les documents nécessaires à la rédaction et suivi des dossiers tels que : demande de subvention, convention d'objectifs, convention d'occupation de locaux ...

Engagement 8 : Informer et inviter la Commune à leur assemblée générale, envoyer le compte-rendu.

Engagement 9 : Faire figurer de manière lisible l'identité visuelle (logo) de la commune de Winnezele sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention, et positionner le logo de la Commune sur tout équipement vestimentaire dans la mesure du possible.

Engagement 10 : Ouvrir leurs activités à un public le plus large possible (personnes en situation de handicap, insertion, seniors).

Engagement 11 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités.

Engagement 12 : Développer la formation des éducateurs, dirigeants, bénévoles et salariés.

Engagement 13 : Favoriser les comportements éco-citoyens.

Engagement 14 : Respecter les créneaux d'occupation alloués par la Commune.

Engagement 15 : Respecter le personnel communal.

Engagement 16 : Respecter les biens qui lui sont prêtés (locaux, salles, matériels...).

Engagement 17 : Respecter la loi relative aux associations loi 1901.

Engagement 18 : Avoir signé et respecter le Contrat d'Engagement Républicain.

Signature de la charte

En signant cette charte, la Commune de Winnezeele et l'association s'engagent à l'adopter et à s'y référer.

Pour la Commune de Winnezeele

Fait à :

Le :

Signature :

Madame Le Maire,

1^{er} Adjoint au Maire



Anne VANPEENE

Pascal BECUE



Pour l'Association

Nom de l'Association :

Nom du ou de la Président(e) :

Fait à :

Le :

Signature :